BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

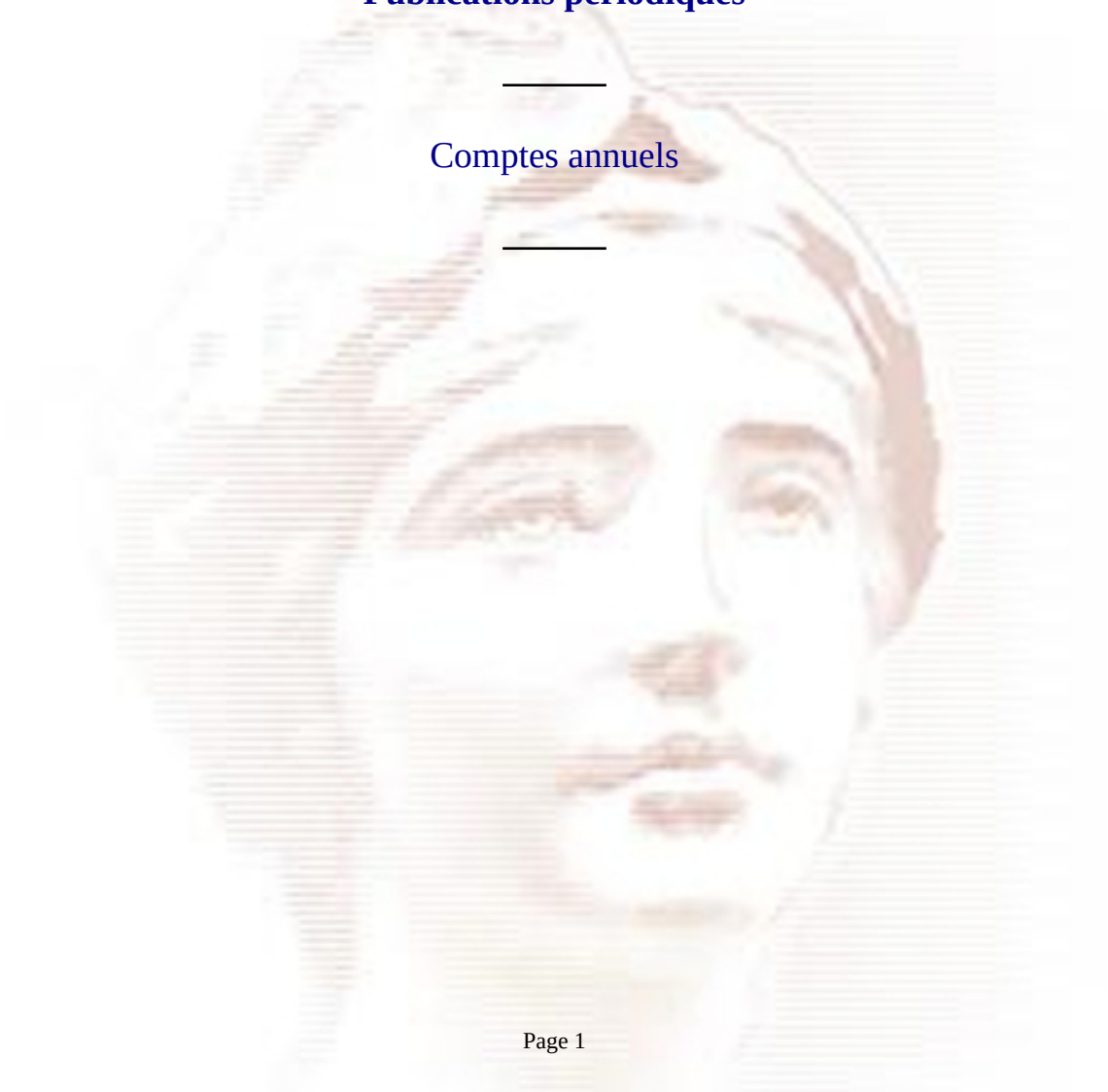
PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



TREEZOR

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 307 513 €
Siège social : 33 avenue de Wagram – 75017 Paris
807 465 059 RCS Paris

Comptes annuels au 31 décembre 2022

I. - Bilan

(En milliers d'euros.)

Actif (En milliers d'euros.)	31/12/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit at assimilés (note 2)	499 629	559 651
A vue	499 629	559 651
A terme	-	-
Opérations avec la clientèle	4 064	3 650
Créances commerciales	4 064	3 650
Autres concours à la clientèle	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations incorporelles (note 3)	3 250	4 836
Immobilisations corporelles (note 3)	442	437
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Autres actifs (note 4)	9 616	6 409
Comptes de régularisation (note 4)	193	403
Total	517 194	575 385

Passif (En milliers d'euros.)	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales, Comptes courants postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (note 5)	-	3 000
A vue	-	-
A terme	-	3 000
Opérations avec la clientèle (note 6)	487 311	554 168
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
A vue	-	-
A terme	-	-
Autres dettes	487 311	554 168
A vue	-	-
A terme	487 311	554 168
Dettes représentées par un titre	-	-
Bons de caisse	-	-
Titres de marché interbancaires et titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Autres passifs (note 7)	12 844	8 651
Comptes de régularisation (note 7)	-	250
Provisions (note 8)	6 713	1 825
Dettes subordonnées	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres (note 9)	10 326	7 491

Capital	5 061	4 493
Primes d'émission	42 772	20 344
Réserves	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Provisions règlementées	-	-
Subvention d'investissement	-	-
Report à nouveau	-17 345	-6 967
Résultat de l'exercice	-20 162	-10 378
Total	517 194	575 385

Résultat de l'exercice en centimes : -20 161 605,52
Total du bilan en centimes : 517 193 946,15

Hors Bilan (En milliers d'euros.)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements donnés	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Autres engagements		
Opérations en devises		
Engagements devises (achetées ou empruntées) à recevoir	-	-
Engagements devises (vendues ou prêtées) à donner	-	-
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Autres engagements		
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
Engagements douteux	-	-

Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.

II. - Compte de résultat

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	31/12/2021
Produits et charges d'exploitation bancaire		
+ Intérêts et produits assimilés (note 10)	1 281	-
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 281	-
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
+ Autres intérêts et produits assimilés	-	-
- Intérêts et charges assimilées (note 10)	-188	-122
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-188	-122

- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
- Autres intérêts et charges assimilées	-	-
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
+ Produits sur opération de location simple	-	-
- Charges sur opérations de location simple	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-
+ Commissions (produits) (note 11)	31 696	20 997
- Commissions (charges) (note 11)	-17 167	-10 395
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	-2	-6
- Opérations sur titres de transaction	-	-
- Opérations de change	-2	-6
- Opérations sur instruments financiers	-	-
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	-	-
- Plus ou moins value	-	-
- Dotations aux provisions et reprises	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	9	197
- Opérations faites en commun	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	9	197
- Autres produits non bancaires	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaire	-6 510	-5 977
- Opérations faites en commun	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaires	-6 510	-5 977
Produit net bancaire	9 120	4 695
- Charges générales d'exploitation (note 12)	-26 479	-16 874
- Frais de personnel	-12 783	-9 146
- Autres frais administratifs	-13 696	-7 729
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (note 3)	-1 676	-682
Résultat brut d'exploitation	-19 036	-12 861
- Coût du risque (note 13)	-6 335	-1 260
- Coût du risque sur établissement de crédit	-	-
- Coût du risque sur la clientèle	391	-735
- Coût du risque sur portefeuille titres	-	-
- Autres opérations	-6 725	-525
Résultat d'exploitation	-25 370	-14 121
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-1 321	-
- Immobilisations financières	-	-
- Immobilisations incorporelles	-1 321	-
- Immobilisations corporelles	-	-
Résultat courant avant impôt	-26 691	-14 121
+ / - Résultat exceptionnel (note 14)	-464	-113
- Impôt sur les bénéfices (note 15)	6 994	3 856
+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
Résultat net de l'exercice	-20 162	-10 378

Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.

III. - Annexes

Note 1. – Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux de la société TREEZOR ont été établis conformément aux dispositions définies par le règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable et comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Créances sur les établissements de crédit et assimilés et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours pour la clientèle.

Une opération est classée dans la catégorie « au jour le jour » lorsque sa durée initiale est au plus égale à un jour ouvrable. Au-delà d'une durée initiale supérieure à un jour ouvrable, l'opération est classée dans la catégorie « à terme »

Les intérêts courus non échus sur ces créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

En 2022 ont été constitué des provisions pour dépréciations créances clients, pour contentieux, pour les wallets débiteurs et pour risque.

Créances douteuses

Par application du règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

Portefeuille titres

Le règlement 90-01du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par le règlement 2005-01 qui a été modifié par le règlement 2008-07 et le 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptable et l'instruction 90-03 de la Commission Bancaire définissent les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres.

Les titres sont classés en fonction de :

- Leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- L'intention de détention selon leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, participations et parts dans les entreprises liées, activité de portefeuille et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Entre la date de négociation des titres et leur transfert de propriété, l'engagement d'achat ou de vente est enregistré dans un compte de hors bilan « Titres à recevoir / à livrer ».

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais d'acquisition.

Immobilisations

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Une immobilisation incorporelle est identifiable :

- si elle est séparable des activités de l'entité, c'est-à-dire susceptible d'être vendue, transférée, louée ou échangée de manière isolée ou avec un contrat, un autre actif ou passif,
- ou si elle résulte d'un droit légal ou contractuel même si ce droit n'est pas transférable ou séparable de l'entité ou des autres droits et obligations.

Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne, comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), hors frais d'acquisition.

L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation. L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement établi en fonction de la durée et du mode d'amortissement propres à chaque actif amortissable, tels qu'ils sont déterminés par l'entité.
Les amortissements sont calculés suivant la durée réelle d'utilisation des biens en utilisant le mode d'amortissement suivant :

Type	Mode	Durée
Fonds commercial	Linéaire	5 ans
Incorporelles	Linéaire	3 ou 5 ans
Corporelles :		
- Matériel informatique bureautique	Dégressif	3 ans
- Installations gen et agencements	Linéaire	5 ou 6 ans
- Mobilier	Linéaire	5 ans

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique Dotations aux Amortissements.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour les opérations avec la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions inscrites au passif du bilan sont comptabilisées conformément au règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures.

Les provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie attendue.

Ces provisions couvrent des risques identifiés à l'actif au passif du bilan et au hors bilan.
Les dotations et les reprises de provisions sont classées par nature dans les rubriques correspondantes du compte de résultat.

Opérations en devises

Conformément aux règlements ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures, les opérations enregistrées en devises au bilan ou au hors bilan sont converties sur la base des cours de change officiels à la date de clôture.
Les opérations initiées sont enregistrées en devises par la contrepartie de comptes de positions de change par devises. A chaque arrêté comptable, le solde des comptes de positions de change est porté en résultat.

Les opérations comptabilisées par la société sont essentiellement en euros.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique Coût du Risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risques de contrepartie ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Gains et pertes sur actifs immobilisés

Ce poste regroupe les plus ou moins-values de cession et les dotations nettes aux dépréciations des titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Charge fiscale

La Société TREEZOR est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 01/01/2020.

Modes et méthodes d'évaluation des commissions

Les produits de commissions recouvrent l'ensemble des produits rétribuant les services fournis aux tiers. Les charges de commissions incluent l'ensemble des charges découlant des services rendus aux tiers. Les commissions rémunérant des services ponctuels ou rémunérant un acte important sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée ou l'acte exécuté.

Transactions entre les parties liées

Conformément au règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mis à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, la société TREEZOR ne donne pas d'information en annexe pour tout ou partie des raisons suivantes :

- les transactions effectuées ont été conclues à des conditions normales de marché ;
- les transactions effectuées concernent des opérations avec sa société mère, les filiales qu'elle détient (directement ou indirectement) en quasi- totalité ou entre ses filiales détenues en quasi-totalité.

Faits marquants de l'exercice

Par décisions de l'Associé Unique en date du 14 mars 2022, le capital social a été augmenté d'une somme de 197.485 euros majorée d'une prime d'émission de 7.800.657,50 euros par émission de 197.485 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 1 euro chacune.

Par décisions de l'Associé Unique en date du 28 septembre 2022, le capital social a été augmenté d'une somme de 123.456 euros majorée d'une prime d'émission de 4.876.512,00 euros par émission de 123.456 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 1 euro chacune.

Par décisions de l'Associé Unique en date du 10 octobre 2022, le capital social a été augmenté d'une somme de 246.857 euros majorée d'une prime d'émission de 9.750.851,50 euros par émission de 246.857 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 1 euro chacune.

Les estimations comptables au 31 décembre 2022 ont été établies sur la base d'une série d'indicateurs macro-économiques et financiers prévus à cette date. Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont des incidences sur l'activité de nombreux groupes internationaux et auront une incidence sur l'économie mondiale. TREEZOR n'a pas d'exposition directe en Ukraine, ni en Russie, son risque est donc limité à ce stade. La situation sera étudiée au regard de l'évolution de ses contreparties au 1er semestre 2023. Aussi l'entité en lien avec le Groupe assure un suivi constant et rapproché de la situation et respecte de façon rigoureuse les réglementations en vigueur. Elle met en œuvre avec diligence les mesures nécessaires afin d'appliquer strictement, dès publication, les sanctions internationales.

Au cours de l'exercice, Treezor a ouvert des succursales en Italie, en Allemagne et en Espagne.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

Par décisions des Associés au 29 juin 2023, le capital social a été augmenté d'une somme de 246.913 euros, majorée d'une prime d'émission de 9.753.063,50 euros par émission de 246.913 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal de 1 euro chacune.

Informations sur le bilan et le compte de résultat

Note 2. – Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes et prêts	498 969	559 651
A vue :	498 969	559 651
Comptes ordinaires	63 698	56 324
Prêts et comptes au jour le jour		
Comptes de Cantonnement	435 271	503 327
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
A terme :	-	-
Prêts et comptes à terme		
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachées	660	
Créances douteuses		
Total brut	499 629	559 651
Dépréciations		
Total net	499 629	559 651
Titres reçus en pension		
Créances rattachées		
Total	499 629	559 651

Note 3

1. – Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros.)	Valeur brute 31/12/2021	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31/12/2022	Amortissement provisions et dépréciations cumulés 31/12/2022	Valeur nette 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	6 102	1 244	-2 007	-	5 339	-2 089	3 250
Fond commercial acquis	40				40	-22	18
Autres immobilisations incorporelles	3 841		-1 866	2 454	4 429	-2 067	2 362
Immobilisations incorporelles en cours	2 221	1 244	-141	-2 454	870		870
Immobilisations corporelles	660	173	-	-	833	-391	442
Installations générales et agencements	311				311	-86	225
Matériel de bureau et informatique, mobilier	349	172			521	-305	216
Immobilisations corporelles en cours	-	1			1		1
Total	6 762	1 417	-2 007	-	6 172	-2 480	3 692

Des pertes ont été constatées dans le cadre de la mise au rebut de deux immobilisations incorporelles mises en service dans l'exercice 2021 pour un total de 1 321 milliers d'euros répartis comme suit :

- Projet MPTS : -1 180 milliers d'euros
- Projet PayHub : -141 milliers d'euros

2. – Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros.)	Montant au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles	-1 266	-1 509	686		-2 089
Fond commercial acquis	-15	-8			-22
Autres immobilisations incorporelles	-1 251	-1 501	686		-2 067
Immobilisations corporelles	-223	-167	-		-391
Installations générales et agencements	-30	-56			-86
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-193	-111			-305
Total	-1 489	-1 676	686	-	-2 480

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modèles linéaire ou dégressif, selon la nature des biens et en fonction de la durée de vie prévue.

3. – Ventilation des dotations

(En milliers d'euros.)	Linéaire	Exceptionnel	Dotation dérogatoire	Reprise dérogatoire	Dotation 2022
Immobilisations incorporelles	-1 509				-1 509
Immobilisations corporelles	-167				-167
Total	-1 676	-	-	-	-1 676

Note 4. – Autres actifs et comptes de régularisation

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	31/12/2021
Autres actifs :	9 616	6 409
Compte courant SG impôt groupe	6 994	3 856
Personnel et comptes rattachés		8
Dépôts de garantie	433	466
Etats : impôts et taxes diverses	522	377
TVA sur factures non parvenue	1 224	742
Avoir à recevoir	399	553
Débiteurs divers	44	407

Comptes de régularisation :	193	403
Charges comptabilisées d'avance	193	403
Charges constatées d'avance liées à l'exploitation	193	403
Produits à recevoir	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Opérations avec la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable		
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat		
Opérations de location simple		
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Actions propres		
Autres actifs		
Comptes de régularisation		
Impôts différés		
Autres comptes de régularisation		
Total brut	9 809	6 812
Dépréciations		
Total net	9 809	6 812

Note 5. – Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes à vue :	-	-
Dépôts et comptes ordinaires		
Comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension au jour le jour		
Dettes à terme :	-	3 000
Emprunts et comptes à terme		3 000
Valeurs données en pension à terme		
Dettes rattachées		
Titres donnés en pension		
Total	-	3 000

Note 6. – Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	31/12/2021
Comptes d'épargne à régime spécial :	-	-
A vue		
A terme		
Autres dettes envers la clientèle à vue :	-	-
Sociétés et entrepreneurs individuels		
Particuliers		
Clientèle financière		
Autres		
Autres dettes envers la clientèle à terme :	-	-
Sociétés et entrepreneurs individuels		
Particuliers		
Clientèle financière		
Autres		
Dettes rattachées	487 311	554 168
Total dettes envers la clientèle	487 311	554 168
Valeurs données en pension à la clientèle		
Titres donnés en pension à la clientèle		
Total	487 311	554 168

Note 7. – Autres passifs et comptes de régularisation

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	31/12/2021
Opérations sur titres	-	-
Dettes et titres empruntés		
Autres dettes de titres		
Autres passifs	12 844	8 651
Fournisseurs et comptes rattachés	9 300	6 402
Personnel et comptes rattachés	1 174	480
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 085	920
Taxe sur la valeur ajoutée	779	621
Autres impôts et comptes rattachés	100	86
Créditeurs divers	368	116
Charges à payer	38	22
Dettes rattachées associés		4
Comptes de régularisation	-	250
Charges à payer	-	-
Dettes envers les établissements de crédit		
Opérations avec la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Autres passif		
Comptes de régularisation		
Dettes subordonnées		
Impôts différés		
Produits constatés d'avance	-	250
Autres produits constatés d'avance		250
Autres comptes de régularisation		
Total	12 844	8 901

Note 8. – Provisions et dépréciations

(En milliers d'euros.)	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2022
Provisions	1 825	6 198	-1 310	-	-	6 713
Provisions	1 825	6 198	-1 310	-	-	6 713
Engagement hors-bilan avec les établissements de crédit						-
Engagement hors-bilan avec la clientèle						-
Provisions sectorielles et autres						-
Provisions pour risques et charges	1 825	6 198	-1 310			6 13
Provisions règlementées	-	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires sur le crédit bail						-
Amortissements dérogatoires sur la location simple						-
Autres						-

(En milliers d'euros.)	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2022
Dépréciations	313	997	-83	-	-	1 227
Dépréciations d'actifs	313	997	-83	-	-	1 227
Opérations avec les établissements de crédit						-
Opérations avec la clientèle	313	997	-83			1 227
Opérations de crédit-bail et location simple						-
Opérations sur autres actifs						-
Dépréciation de titres						-

Total des dotations : 7 195
Total des reprises : -1 393

Note 9

1. – Evolution des capitaux propres

Affectation du résultat de l'exercice précédent (En milliers d'euros.)	31/12/2022
Origine :	-17 345
Report à nouveau antérieur	-6 967
Résultat de la période	-10 378
Prélèvement sur les réserves	
Autres mouvements	
Affectation (1) :	-17 345
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	

(1) La variation des postes de réserves et de report à nouveau par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2021 décidée par Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30 juin 2022.

2. – Capital social

Le capital social est composé de 5 060 600 actions de 1 € de nominal, entièrement libérées.

3. – Ventilation des réserves

(En milliers d'euros.)	Montant
Réserve légale	
Réserves statutaires	
Autres réserves	
Total	-

4. – Projet d'affectation du résultat de l'exercice

(En milliers d'euros.)	Montant
Résultat disponible	-37 507
Report à nouveau antérieur	-17 345
Résultat de la période	-20 162
Prélèvement sur les réserves	
Affectation (1) :	-37 507
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	

5. – Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros.)	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2022
Capital	4 493	568		5 061
Primes d'émission	20 344	22 428		42 772
Réserves	-			-
Ecart de réévaluation	-			-
Provisions règlementées	-			-
Subvention d'investissement	-			-

Report à nouveau	-6 967	-10 378		-17 345
Résultat de l'exercice	-10 378	10 378	-20 162	-20 162
Distribution				-
Total	7 491	22 996	-20 162	10 326

Note 10

1. – Produits et charges d'intérêts

(En milliers d'euros.)	Charges	Produits	Net 2022	Net 2021
Sur opérations avec les établissements de crédit :	188	1 281	1 093	-122
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	188	1 281	1 093	-122
Titres et valeurs reçus en pension			-	
Autres			-	
Sur opérations avec la clientèle :	-	-	-	-
Créances commerciales			-	
Autres concours à la clientèle			-	
Comptes ordinaires débiteurs			-	
Titres et valeurs reçus en pension			-	
Autres			-	
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Sur dettes subordonnées				
Autres intérêts et produits ou charges assimilés	-	-	-	-
Total	188	1 281	1 093	-122

2. – Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable		
Dividendes sur titres de participation et autres titres à long terme		
Part dans les entreprises liées		
Autres		
Total	-	-

Note 11. – Produit net des commissions

(En milliers d'euros.)	Charges	Produits	Net 2022	Net 2021
Opérations avec les établissements de crédit			-	
Opérations avec la clientèle	17 167	31 696	14 529	10 602
Opérations sur titres			-	
Opérations de crédit bail et assimilées			-	
Opérations de location simple			-	
Opérations de change et sur instruments financiers			-	
Engagement de financement et de garantie			-	
Prestations de services et autres			-	
Total	17 167	31 696	14 529	10 602

Note 12

1. – Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Frais de personnel	-12 783	-9 146
Salaires et traitements	-8 868	-6 386
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	-3 915	-2 760
Autres		
Autres frais administratifs	-13 696	-7 729
Impôts et taxes	-75	-100
Services extérieurs	-12 257	-6 620
Autres	-1 364	-1 009
Total	-26 479	-16 875

2. – Effectif moyen

	2022			2021
	France	Etranger		
Cadres	116		116	91
Non cadres	40		40	37
Total	156	-	156	128

3. – Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été allouée à l'organe de direction.

Note 13

1. – Cout du risque

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Coût du risque sur établissements de crédit	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations		
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions		
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		
Reprises de provisions et dépréciations utilisées		
Reprises de provisions et dépréciations disponibles		
Autres		
Coût du risque sur la clientèle	391	-735
Dotations aux provisions et dépréciations	-997	-850
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-55	-3
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		
Reprises de provisions et dépréciations utilisées		
Reprises de provisions et dépréciations disponibles	1 394	118
Autres	49	
Coût du risque sur portefeuille titres	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations		
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions		
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		
Reprises de provisions et dépréciations utilisées		
Reprises de provisions et dépréciations disponibles		
Autres		
Autres opérations	-6 725	-525
Dotations provisions autres créances douteuses	-1 415	-348
Provisions risques et charges	-5 310	-177
Total	-6 334	-1 260

2. – Synthèse du cout du risque sur les provisions et dépréciations

(En milliers d'euros.)	2021	202
Dotations aux provisions et dépréciations	-997	-850
Reprises de provisions et dépréciations	1 394	18

Note 14. – Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Charges exceptionnelles	-464	-126
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-464	-126
Produits exceptionnels	-	13
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		13
Total net	-464	-113

Note 15

1. – Impôts sur les bénéfices

(En milliers d'euros.)	2022	2021
Charge fiscale courante	-6 994	-3 856
Charge fiscale différée		
Total	-6 994	-3 856

2. – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Ventilation résultats (En milliers d'euros.)	Résultat avant impôts	Retraitements	Incidence impôt sur les sociétés			Résultat après impôt
			Impôts brut (1)	Avoir fiscal crédit d'impôt	Impôt net imputé	
1 - Taxé au taux normal	-19 036	78	-4 740		-4 740	-14 296
2 - Taxé au taux réduit ou non taxable					-	-
I. Résultat brut d'exploitation (1 + 2)	-19 036	78	-4 740	-	-4 740	-14 296
3 - Taxé au taux normal	-6 334		-1 584		-1 584	-4 750
4 - Taxé au taux réduit ou non taxable					-	-
II. Cout du risque (3 + 4)	-6 334		-1 584		-1 584	-4 750
III. Résultat d'exploitation (I + II)	-25 370	78	-6 324	-	-6 324	-19 046
5 - Taxé au taux normal	-1 321		-330		-330	-991
6 - Taxé au taux réduit ou non taxable					-	-
IV. +/- gains ou pertes sur actifs immobilises (5 + 6)	-1 321		-330		-330	-991
V. Résultat courant avant impôt (III + IV)	-26 691	78	-6 654	-	-6 654	-20 037
VI. Résultat exceptionnel	-464		-116		-116	-348
Dotations nettes aux provisions réglementées						
Impôt courant			-6 770	-	-6 770	
Impôt différé					-	-
Crédit d'impôt comptabilisé					-	-
Contributions			-223		-223	223
Autres (à préciser)					-	-
Résultat net	-27 155	78	-6 993	-	-6 993	-20 162

(1) Signes : l'impôt est signé en + pour une dette et en - pour une créance

Engagements financiers, Autres informations

Note 16. – Emplois et ressources ventilés selon la durée restant à courir

(En milliers d'euros.)	Durée restant à courir au 31 décembre 2022				
	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Emplois					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	499 629				499 629
Opérations avec la clientèle	3 922	82	60		4 064
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Titres de transaction					-
Titres de placement					-
Titres d'investissement					-
Ressources					
Dettes envers les établissements de crédit					-
Opérations avec la clientèle	480 9 5	6 336			48 311
Dettes représentées par un titre					-

Note 17. – Identité de la société consolidante

Les comptes annuels de la SA TREEZOR sont inclus selon a méthode de l'intégration globale dans le périmètre de consolidation de :

SA SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann 75009 PARIS

En conséquence, la société est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés ainsi qu'un rapport de gestion consolidé.

Note 18. – Intégration fiscale

La Société TREEZOR est intégrée fiscalement dans le groupe SOCIETE GENERALE depuis le 1er janvier 2020.
Son résultat fiscal ayant servi de base de calcul à l'impôt est le suivant :

— Déficit à court terme de 2 080 8 4 €

Du fait de l'intégration fiscale, une créance de 6 993 636 € envers la société mère a été comptabilisée en compte courant SG au bilan par contrepartie au compte de résultat du poste impôt sur les bénéfices.

Note 19. – Informations concernant les entreprises liées

Le présent état concerne les entreprises liées, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation (sociétés détenues entre 10 et 50 %).

(En milliers d'euros.)	31/12/2022	Part entreprises liées
Postes de l'actif		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	499 629	474 927
Opérations avec la clientèle	4 064	392
Autres actifs et comptes de régularisation	9 808	
Immobilisations	3 693	
Postes du passif		
Opérations avec la clientèle	487 311	
Autres passifs et comptes de régularisation	12 844	1 002
Provisions	6 713	

Postes du hors bilan		
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Engagements sur titres		
Postes du compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés	1 281	1 281
Intérêts et charges assimilées	-188	-188
Commissions (produits)	31 696	3 307
Commissions (charges)	-17 167	-4 722
Charges d'exploitation bancaire	-6 510	-103
Autres frais administratifs	-13 696	-1 794

Note 20. – Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires HT de la lettre de mission de notre commissaire aux comptes, au titre de l'exercice 2022, s'élève à :

— ERNST & YOUNG et Autres : 31 710.00 €

Note 21. – Ventilation des produits bancaires

(En milliers d'euros.)	Produits France	Produits Export	2022	2021
Intérêts et produits assimilés	1 281		1 281	-
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	-			-
Produits sur opérations de location simple	-			-
Revenus des titres à revenu variable	-			-
Produits de commissions	20 169	11 527	31 696	20 997
Gains de change	-2		-2	-6
Autres produits d'exploitation bancaire	9		9	197
Total	21 457	11 527	32 984	21 188

IV. - Affectation du résultat

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes, décident d'affecter la perte de l'exercice de 20.161.605,52 euros au compte de report à nouveau antérieur, débiteur de 17.345.352,16 euros, qui serait ainsi porté à un montant négatif de 37.506.957,68 euros.

Les associés prennent acte, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

V. - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Treezor,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique car anciennement SASU, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Treezor relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de

fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 27 octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres
Vanessa Jolivalt